

**Arrêté du 4 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse  
NOR : JUSF1224864A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 5 décembre 2011 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;*

*Vu l'arrêté du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations.*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SNPES-PJJ / FSU	- Mme Maria INES	- M. Alain CYROULNIK
	- M. Michel FAUJOUR	- M. François WOUTERS
	- Mme Natacha GRELOT	- M. Carlos LOPEZ
	- Mme Nathalie CARON	- Mme Johanna CLEMENTE
	- M. Yannick MELUC	- Mme Marie LAFOSSE
CGT-PJJ	- Mme Isabelle AUDUREAU	- M. Rémi TITONEL
	- M. Wilfried LAFON PLACETTE	- M. Loïc HAMEON
	- M. Jean-Paul BAZELLE	- M. Ahmed BOUKABOUS
UNSA-SPJJ	- M. Laurent HERVE	- M. Vincent CORNUAULT
	- Mme Catherine BERTHE	- Mme Claudine GENET

.../...

**Article 2**

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 4 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation,  
Le directeur de la protection judiciaire  
de la jeunesse,

**Jean-Louis DAUMAS**